



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Office cantonal des véhicules

Route de Veyrier 86 - 1227 Carouge

Internet : vehicules.ge.ch

CESSION EXCEPTIONNELLE DE PLAQUES

1. La personne détentrice soussignée _____
née le _____
autorise le transfert du (des) numéro(s) d'immatriculation GE _____

en faveur de

2. M./Mme ou société _____
né(e) le _____ no de détenteur (facultatif) _____
commune et canton d'origine (étrangers: pays d'origine) _____
Adresse: c/o _____ rue et no _____
no postal _____ localité _____

Adresse permanente éventuelle pour correspondance:

c/o ou case postale _____ rue et no _____
no postal _____ localité _____

Date: _____ Signature: _____
de l'ancien détenteur
(timbre + signature(s) autorisée(s) selon RC pour les sociétés)

En acceptant ce transfert, le nouveau détenteur prend note qu'un émolument sera perçu lors de l'opération de cession et que l'impôt lui sera facturé dès cette date.

Lu et approuvé le: _____ Signature: _____
du nouveau détenteur
(timbre + signature(s) autorisée(s) selon RC pour les sociétés)

Bénéficiaires et pièces à présenter, voir au verso

SEULE EST AUTORISÉE LA CESSION DE PLAQUES : DU TITULAIRE...

... À SON **CONJOINT**,
À L'UN DE SES **ENFANTS**,
OU **PETITS-ENFANTS**,
OU AUX ENFANTS
DU **CONJOINT**

... À SON **PÈRE** OU
SA **MÈRE** OU ENCORE
À L'UN DE SES **FRÈRES**
OU **SOEURS**

... À UNE **SOCIÉTÉ** DONT
L'ACTUEL TITULAIRE DES
PLAQUES EST
ADMINISTRATEUR OU
DIRECTEUR

... SI LES ADMINISTRATEURS
SONT LES MÊMES QUE
CEUX DE L'ACTUELLE
SOCIÉTÉ TITULAIRE
À UNE **AUTRE SOCIÉTÉ**

... À SON
ADMINISTRATEUR
OU **DIRECTEUR**
(SI L'ACTUEL TITULAIRE
EST UNE SOCIÉTÉ)

PIÈCES À PRÉSENTER

- Permis de circulation original
(N.B. : pour les véhicules de plus de 9 ans, la dernière expertise doit remonter à moins de 3 ans, pour les véhicules soumis au contrôle annuel, le dernier contrôle doit être valable, faute de quoi un contrôle technique est exigé au préalable)
- Attestation d'assurance RC au nom du nouveau détenteur
- Pièce d'identité du nouveau détenteur :
 - Genevois : carte d'identité, passeport.
 - Confédérés : attestation d'établissement.
 - Etrangers : livret pour étrangers.
 - Fonctionnaires internationaux : carte de légitimation.
 - Sociétés : extrait du registre du commerce ou statuts de la société cédante et de la société nouvellement détentrice.